

## Observatoire pour la Promotion de la Santé en Afrique

### **(OPS-AFRIQUE)**

BP : 60556 Lomé-Bè

Siège social : Lomé, Qté Atiéguou, P/Golfe

Tél : 91 10 92 56/ 90 26 25 02

Email [observatoiresanteafrique@gmail.com](mailto:observatoiresanteafrique@gmail.com)



### COMMUNIQUE N°004/10-2024/OPS/PR

L'Observatoire pour la Promotion de la Santé en Afrique (OPS-Afrique) dans sa mission de veille sanitaire et de protection des droits des patients a saisi le 03 octobre 2024 le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique sur un trafic de sang au sein de l'hôpital Saint Joseph de Datcha. En réponse à sa lettre et grâce à la mobilisation de la presse, le ministre a publié un communiqué de mise en garde le mardi 15 octobre 2024 dans lequel les prix des produits sanguins sont fixés comme suit :

- Le concentré de Globules Rouges, poche adulte (250ml) .....6000 FCFA
- Le concentré de Globules Rouges, poche enfant (125ml).....3500 FCFA
- Le plasma Frais Congelé (200ml)..... 2000 FCFA
- Le concentré Standard de Plaquettes .....10 000 CFA

Dans sa lettre, le ministre dit avoir instruit ses services techniques pour la mise en application effective des dispositions en vigueur en lien avec la distribution de ces produits sanguins. Il précise que les individus ou formations sanitaires qui s'adonneraient à la vente illicite ou au trafic de sang feront face à la rigueur de la loi sans autre mesure.

L'OPS-Afrique se réjouit de la réponse du ministre à son cri d'alerte qui vient siffler la fin de la pagaille dans la gestion des produits sanguins. Tout en félicitant le ministre pour cette décision très attendue, l'OPS-Afrique l'invite à ouvrir une enquête afin que les fonds indument perçus chez les victimes leur soient restitués, et que les coupables de ce trafic soient sanctionnés conformément à l'article 560 du code de la santé: « **Est puni d'une amende de cinq cent mille ( 500 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA et d'une peine de six (06) mois à trois (03) ans ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque fait trafic du sang d'autrui ou de produit d'origine humaine.** »

L'OPS-Afrique exprime en outre son indignation face à la persistance de certains agents de santé qui ne jurent que pour l'argent et qui sont prêts à tout au détriment de la vie des patients.

Il invite le ministre à sanctionner avec dernière rigueur ces comportements qui ternissent l'image de la profession et qui écartent les citoyens aux qualités de soins.

Toujours dans sa mission de contrôle citoyen, l'OPS-Afrique veillera avec fermeté pour que cette décision du ministre qui vient fermer le robinet des agents cupides ne devienne une vengeance ou des représailles contre les patients comme ce fut le cas en 2023 après notre dénonciation de vente parallèle du Sérum antivenimeux (SAV) d'origine douteuse. Si le personnel de santé n'a pas d'obligation de résultats, il a l'obligation de moyens et aucune raison ne justifierait l'abandon des patients à leur sort.

L'OPS-Afrique remercie la presse pour son rôle de veille, et tous ces hommes de médias qui ont porté haut ce cri d'alerte. Il remercie également la CNDH pour son engagement en faveur du droit à la santé aussi bien les populations pour leur vigilance tout en les invitant à dénoncer les mauvaises pratiques et les violences dont elles sont victimes dans nos hopitaux.

**Fait à Lomé, le 16 octobre 2024**

Le Président,  
  
KOUZOU Aklèssou

